



J. B. Knapf. H. 444

1802



00 **ROUSSEAU** (J.-J.). Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France... (précédé de l'Arrest de la Cour de Parlement qui condamne un imprimé ayant pour titre : Emile, ou de l'éducation par J.-J. Rousseau). Amsterdam, M.-M. Rey, 1763, in-12, rel. demi-bas. époque, dos orné. (449)

Relié à la suite: J.-J. Rousseau, Citoyen de Genève à J.-F. de Montillet (s. l., n. d., 22 pp.). [BORDE (Ch.)]. Profession de foi philosophique. Amsterdam, M. M. Rey, 1763, 35 pp. Trois lettres à M. le Comte de Tressan à M. Rousseau, avec les réponses de celui-ci (s. l., n. d., 14 pp.). [ROUSSEAU (J.-J.)]. L'allée de Silvie (s. l., n. d., 6 pp.). Comparaison entre Bayle et Rousseau de Genève, par le P. Castel (2 pp.).



*N<sup>o</sup> 71, 138, 166, 144*

*Relié avec 178,*

*1. 2. 3. 4. 5.*



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



## T R O I S L E T T R E S

*De M. le Comte de TRESSAN à M. ROUSSEAU, avec les réponses de celui-ci, concernant M. PALISSOT auteur de la Comédie des Philosophes.*

---

*Première Lettre de M. le Comte de TRESSAN.*

**V**ous connoîtrez, Monsieur, par la lettre du Roi de Pologne que j'envoie à M. D'Alembert, à quel point ce Prince est indigné de l'attentat du Sr. Palissot; il est tout simple, il est bien sûr que vous auriez trop méprisé Palissot pour être ému par la sottise qu'il vient de faire; mais le Roi de Pologne mérite d'avoir des serviteurs attachés, & je suis trop jaloux de sa gloire pour n'avoir pas rempli dans cette occasion des devoirs aussi chers à mon cœur.

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, mais je suis lié d'une tendre amitié avec vos Compatriotes. Je regarde Genève comme la ville de l'Europe, où la jeunesse reçoit la plus excellente éducation, j'ai toujours sous mes ordres beaucoup de jeunes Genevois; je n'en vois aucun sortir de sa famille sans prouver qu'il a des mœurs & de la

\*

la

la littérature. Si l'ancienne amitié dont plusieurs de vos amis m'honorent, si l'amour que j'ai pour les sciences & les lettres que vous enrichissez tous les jours, peuvent m'être un titre auprès de vous, j'aurai bien de l'empressement, Monsieur, à me lier avec vous dans le premier voyage que je ferai à Paris, & je vous prie de recevoir avec plaisir & amitié les assurances de la haute estime avec laquelle &c.

Toul, 20. Octobr. 1755.

*Réponse de M. J. J. ROUSSEAU.*

Je vous honorois, Monsieur, comme nous faisons tous; il m'est doux de joindre la reconnoissance à l'estime, & je remercierois volontiers M. Palissot de m'avoir procuré sans y songer des témoignages de vos bontés qui me permettent de vous en donner de mon respect. Si cet auteur a manqué à celui qu'il devoit & que doit toute la terre au Prince qu'il vouloit amuser, qui plus que moi doit le trouver inexcusable? Mais si tout son crime est d'avoir exposé mes ridicules, c'est le droit du Théâtre, je ne vois en cela rien de reprehensible pour l'honnête homme, & j'y vois pour l'auteur le mérite d'un heureux choix. Je vous prie donc, Monsieur, de ne pas écouter là-dessus le zèle que l'amitié & la générosité inspirent à M. d'Alembert, & de ne point chagriner pour cette bagatelle un homme de mérite qui ne  
m'a

m'a fait aucune peine & qui porteroit avec douleur la disgrâce du Roi de Pologne & la votre.

Mon cœur est ému des Eloges dont vous honorez ceux de mes Concitoyens qui sont sous vos ordres. Effectivement le Genevois est naturellement bon; il a l'ame honnête, il ne manque pas de sens & il ne lui faut que de bons exemples pour se tourner tout à fait au bien. Permettez moi, Monsieur, d'exhorter ces jeunes officiers à profiter du vôtre, à se rendre dignes de vos bontés & à perfectionner sous vos yeux les qualités qu'ils vous doivent peut-être & que vous attribuez à leur éducation. Je prendrai volontiers pour moi, quand vous viendrez à Paris, le conseil que je leur donne; ils étudieront l'homme de guerre, moi le Philosophe, notre étude commune fera l'homme de bien, & vous serés toujours notre maître.

Paris 26. Dec. 1755.

*Seconde Lettre de M. le Comte de TRESSAN.*

Recevez, Monsieur, le prix de la vertu la plus pure. Vos ouvrages nous la font aimer en nous peignant ses charmes dans leur première simplicité; Vous venez de l'enseigner dans ce moment par l'acte le plus généreux & le plus digne de vous.

Le Roi de Pologne, Monsieur, attendri, édifié par votre lettre, croit ne pouvoir vous donner une marque plus éclatante de son

estime qu'en souscrivant à la grace que seul aujourd'hui vous pouviez prononcer. M. Pallissot ne fera point chassé de la Société de Nancy, mais cette anecdote littéraire doit rester inscrite dans ses régistres, & vous ne pouvez nous blâmer de conserver dans la mémoire des hommes, avec les excès qui peuvent les avilir, les actes de vertu qui les honorent. Enchanté de vos ouvrages, Monsieur, & désirant d'affermir dans mon cœur les sentimens qui sont si naturels dans le vôtre, je n'ai fait en cette occasion que ce que j'ai dû, & sans l'ordre du Roi de Pologne qui m'a chargé de vous faire passer cette lettre, je n'aurois point osé vous faire connoître tout mon zèle.

Vous me promettez, Monsieur, de me recevoir quand j'irai à Paris, & moi je vous promets de vous écouter avec confiance & de travailler de bonne foi à me rendre digne d'être votre ami.

Pardonnez moi d'avoir donné plusieurs copies de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Malgré l'estime trop honorable que vous m'y témoignez, je sens qu'on doit m'oublier en lisant cette lettre, & ne s'occuper que du grand homme qui s'y montre tout entier pour faire rougir le vice & pour le triomphe de la vertu. J'ai l'honneur d'être &c.

Luneville le 1. Janvier 1756.

*Réponse de M. J. J. ROUSSEAU.*

Quelque danger qu'il y ait, Monsieur, de me rendre importun, je ne puis m'empêcher de joindre aux remerciemens que je vous dois des remarques sur l'enrégistrement de l'affaire de M. Palissot, & je prendrai d'abord la liberté de vous dire que mon admiration même pour les vertus du Roi de Pologne ne me permet d'accepter le témoignage de bonté dont S. M. m'honore en cette occasion, qu'à condition que tout soit oublié. J'ose dire qu'il ne lui convient pas d'accorder une grâce incomplète, & qu'il n'y a qu'un pardon sans réserve qui soit digne de sa grande ame. D'ailleurs est-ce faire grâce que d'éterniser la punition, & les registres d'une Académie ne doivent-ils pas plutôt pallier que relever les petites fautes de ses membres? Enfin quelque peu d'estime que je fasse de nos Contemporains, à Dieu ne plaise que nous les avilissions à ce point d'inscrire comme un acte de vertu ce qui n'est au fond qu'un procédé des plus simples que tout homme de lettres n'eût pas manqué d'avoir à ma place.

Achevez donc, Monsieur, la bonne œuvre que vous avez si bien commencée afin de la rendre digne de vous. Qu'il ne soit plus question d'une bagatelle qui a déjà fait plus de bruit & donné plus de chagrin à M. Palissot que l'affaire ne le méritoit. Qu'aurons nous fait pour lui si le pardon lui coûte aussi cher que la peine?

Permettez moi de ne point répondre aux extrêmes louanges dont vous m'honorez ; ce sont des leçons sévères dont je ferai mon profit ; car je n'ignore pas , & cette lettre en fait foi , qu'on loue avec sobriété ceux qu'on estime parfaitement. Mais, Monsieur, il faut renvoyer ces éclaircissemens à nos entrevues. J'attens avec empressement le plaisir que vous me promettez , & vous verrez que de maniere ou d'autre vous ne me louerez plus quand nous nous connoîtrons.

Paris 7. Janvier 1756.

*Troisième Lettre du Comte de TRESSAN.*

Vous serez obéi , Monsieur , il est bien juste que vous jouissiez de l'empire que vous vous acquerez sur les esprits. Je vous avoue cependant , que j'aurois peut-être encore balancé à vous accorder tout pour M. Palissot sans une lettre que j'ai reçue de Paris en même tems que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. On commence par m'assurer d'une amitié à toute épreuve , & c'est en conséquence de ce sentiment qu'on m'avertit qu'on sort d'une compagnie nombreuse & brillante où l'on s'est déchainé contre moi au sujet de l'affaire de M. Palissot , & que même on s'y est dit l'un à l'autre à l'oreille une épigramme faite contre moi. Cette lettre m'a déterminé sur le champ , Monsieur , à suivre votre exemple. Je me trouve aujourd'hui dans le cas d'avoir aussi

à

à pardonner à M. Palissot; je le fais sans nulle restriction, trop heureux qu'il me procure cette occasion de vous prouver que j'aime à profiter de vos leçons.

J'ai répondu à cette personne avec toute la vérité la plus simple. Je lui ai mandé ce qui s'est passé, ce que j'avois fait, & ce que vous m'avez empêché d'achever. N'en parlons donc plus, & que M. Palissot puisse être assez heureux pour ne jeter jamais des pierres qu'à des sages. Si je le suis dans ce moment, lui & moi vous le devons également. Je consens de tout mon cœur à ne vous plus louer lorsque je jouirai du bonheur de vous voir & de vous entendre. Alors ma façon de vous applaudir me sera utile & répondra à vos vues: jusqu'à ce moment permettez moi de vous dire encore que mon admiration pour vos ouvrages & pour votre cœur égale l'attachement que je vous voue pour le reste de ma vie.

Luneville II. Janvier 1756.

*Réponse de M. J. J. ROUSSEAU.*

J'apprens, Monsieur, avec une vive satisfaction que vous avez entièrement terminé l'affaire de M. Paliffot, & je vous en remercie de tous mon cœur. Je ne vous dirai rien du petit déplaisir qu'elle a pu vous occasionner, car ceux de cette espèce ne sont gueres sensibles à l'homme sage, & d'ailleurs vous savez mieux que moi que dans les chagrins qui peuvent suivre une bonne action le prix en efface toujours la peine. Après avoir heureusement achevé celle-ci il ne nous reste plus rien à désirer à vous & à moi que de n'en plus entendre parler.

Paris 17. Janvier 1756.

## L E T T R E

*De M. J. J. ROUSSEAU à Monsieur DE GINGINS de Moiry, Membre du Conseil Souverain de la République de Berne & Seigneur Baillif à Yverdon.*

Vitam impendere vero.

**J**'Use, Monsieur, de la permission que vous m'avez donnée de rappeler à votre souvenir un homme dont le cœur plein de vous & de vos bontés conservera toujours chèrement les sentimens que vous lui avez inspirés. Tous mes malheurs me viennent d'avoir trop bien pensé des hommes; ils me font sentir combien je m'étois trompé. J'avois besoin, Monsieur, de vous connoître, vous & le petit nombre de ceux qui vous ressemblent, pour ne pas rougir d'une erreur qui m'a coûté si cher. Je savois qu'on ne pouvoit dire impunément la vérité dans ce siècle, ni peut être dans aucun autre; je m'attendois à souffrir pour la cause de Dieu; mais je ne m'attendois pas, je l'avoue, aux traitemens inouis que je viens d'éprouver. De tous les maux de la vie humaine l'opprobre & les affronts sont le seul auquel l'honnête homme n'est point préparé: Tant de barbarie & d'acharnement m'ont surpris au dépourvu. Calomnié publiquement par des hommes établis pour venger l'innocence, trait-

été comme un malfaiteur dans mon propre pays que j'ai tâché d'honorer, poursuivi, chassé d'azile en azile, j'avois l'ame émue & troublée; j'étois découragé sans vous. Homme illustre & respectable, vos consolations m'ont fait oublier ma misere, vos discours ont élevé mon cœur, votre estime m'a mis en état d'en demeurer toujours digne. J'ai plus gagné par votre bienveillance que perdu par mes malheurs; vous me la conserverez, Monsieur, je l'espère, malgré les hurlemens du fanatisme & les adroites noirceurs de l'impiété: vous êtes trop vertueux pour me hair d'oser croire en Dieu, & trop sage pour me punir d'user de la raison qu'il m'a donnée.

Motiers le 21. Juillet 1762.

## L E T T R E

*De M. JEAN JACQUES ROUSSEAU, contenant une déclaration de ses sentimens en matière de foi, adressée à M. le Professeur de MONTMOLLIN, Pasteur de l'Eglise de Motiers, avant la premiere Communion de M. Rousseau dans cette Eglise.*

26. Aoust 1762.

## M O N S I E U R

**L**E respect que je vous porte & mon devoir, comme votre Paroissien, m'obligent, avant que d'aprocher de la Sainte Table, de vous faire de mes sentimens en matière de foi une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, sur un requisitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes detestables.

Il est fâcheux que les Ministres de l'Evangile se fassent en cette occasion les vengeurs de l'Eglise Romaine, dont les dogmes intolérans & sanginaires sont seuls attaqués & détruits dans mon livre, suivant ainsi sans examen une autorité suspecte, faite d'avoir voulu m'entendre, ou faite même de n'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas là, j'attens de vous un jugement plus équitable. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage porte en soi tous les éclaircissens, & comme je ne pour-

rois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne, tel qu'il est, au blâme ou à l'approbation des Sages, sans vouloir ni le défendre ni le défavouer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que depuis ma réunion à l'Eglise dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne Réformée une profession d'autant moins suspecte que l'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le silence & laisser quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion. Je suis attaché de bonne foi à cette Religion véritable & Sainte, & je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je désire d'être toujours uni extérieurement à l'Eglise, comme je le suis dans le fond de mon cœur; quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la communion des fideles, je le désire, je vous proteste, autant pour leur édification que pour mon propre avantage; car il n'est pas bon que l'on pense, qu'un homme de bonne foi, qui raisonne, ne peut être un membre de Jésus-Christ.

J'irai, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier,

## L E T T R E

De M. J. J. ROUSSEAU à M. FAVRE  
 Premier Syndic de la République de Genève, par laquelle M. ROUSSEAU abdique à perpétuité son droit de Bourgeoisie & de Cité dans la Ville & République de Genève.

MONSIEUR

**R**Evenu du long étonnement où m'a jetté de la part du Magnifique Conseil le procédé que j'en devois le moins attendre, je prens enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent, quelque cher qu'il coute à mon cœur.

Je vous déclare donc, Monsieur, & je vous prie de déclarer de ma part au M. Conseil, que j'abdique à perpétuité mon droit de Bourgeoisie & de Cité dans la Ville & République de Genève; ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, sans jouir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en reste envers l'Etat en le quittant.

J'ai tâché d'honorer le nom Genevois, j'ai tendrement aimé mes Compatriotes, je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux; on ne sçauroit plus mal réussir; je

je veux leur complaire jusques dans leur haine: le dernier sacrifice qui me reste à leur faire, est celui d'un nom qui me fut si cher.

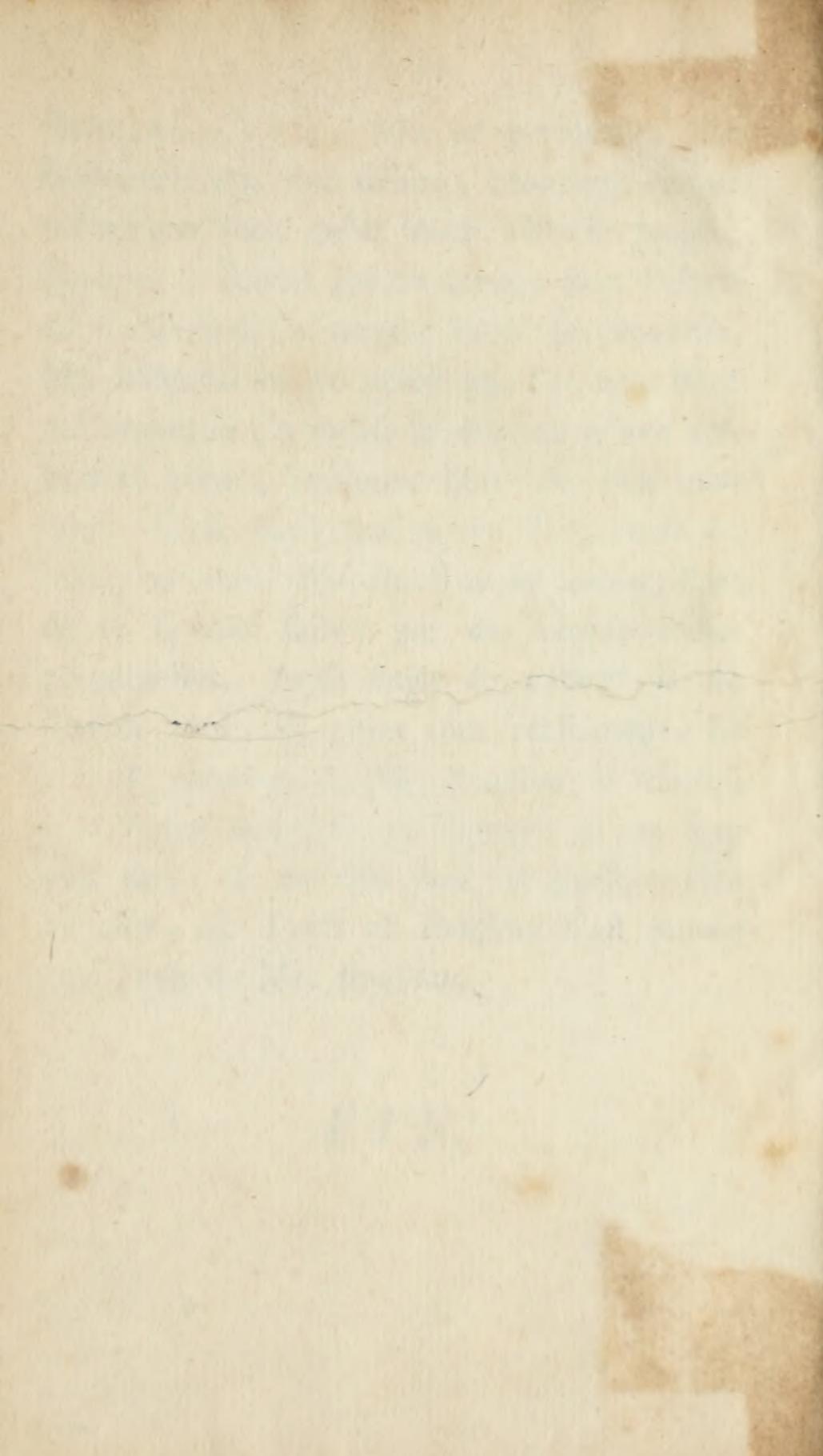
Mais, Monsieur, ma patrie en me devenant étrangere ne peut me devenir indifférente; je lui reste toujours attaché par un tendre souvenir, & je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours, & voir augmenter sa gloire. Puisse-t-elle abonder en Citoyens meilleurs, & sur-tout plus heureux que moi.

Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de mon profond respect.

J. J. Rousseau.

*Motiers* 12 May 1763.





401

Georg.

Georg

B

RB49601



Library  
of the  
University of Toronto

Arts divers.

